

2008/928 - SUBVENTION DE 8 000 € POUR LE 10E ANNIVERSAIRE DU FESTIVAL MONTREAL EN LUMIERE (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 novembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Festival Montréal en Lumière, qui a acquis une renommée internationale après dix années d'existence, est une organisation privée sans but lucratif, administrée par un conseil composé de représentants des milieux culturels, économiques et touristiques de Montréal.

Le public montréalais et étranger, est invité à participer à des activités axées autour de la culture et de la gastronomie, et cette année tout particulièrement sur des projets de mise en lumière de la ville.

A l'occasion de son dixième anniversaire, le Festival Montréal en Lumière, qui aura lieu du 19 février au 1^{er} mars 2009, a en effet choisi un thème emblématique de Lyon, afin de fêter le 30^e anniversaire de la coopération Lyon Montréal en 2009.

Il s'agira d'offrir au public « une nuit de la lumière » largement inspirée de notre Fête des Lumières, avec de nombreuses mises en scènes lumineuses sur les édifices du Vieux Montréal au sein d'un parcours animé par du théâtre de rue et nouveau cirque, musiciens et chanteurs.

Le Festival Montréal en Lumière entend ainsi promouvoir la Ville de Lyon, partenaire essentiel de Montréal, et lui donner une visibilité médiatique afin de confirmer son rayonnement tant sur la scène québécoise, canadienne et nord américaine.

Dans ces conditions, je vous propose d'allouer une subvention de 8 000 € à l'Association Montréal en Lumière, afin de permettre le bon déroulement de ce Festival, dans le cadre du 30^e anniversaire de la coopération Lyon/Montréal. »

Oùï l'avis de sa Commission Economie Locale – Relations Internationales – Universités ;

DELIBERE

1- Une subvention de 8 000 € est allouée à l'Association Montréal en Lumière pour le 10^e anniversaire du Festival Montréal en Lumière qui se déroulera du 19 février au 1^{er} mars 2009 et afin de fêter le 30^e anniversaire de la coopération Lyon / Montréal.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme influence, nature 6574, ligne de crédit 15036.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.M. DACLIN